

Le Canada annule ses réserves au Protocole de Genève

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre de la Défense nationale, ont annoncé en septembre que le Canada annulait ses réserves au Protocole de Genève de 1925, de sorte qu'elles ne s'appliquent plus aux armes bactériologiques.

«Qu'il n'y ait aucun doute quant à l'horreur en laquelle le Canada tient les armes biologiques, a déclaré M^{me} McDougall. La décision d'annuler ces réserves confirme la position soutenue depuis longtemps par le Canada, à savoir que rien ne justifie l'usage ou la menace de l'usage d'armes aussi terribles.»

Lorsqu'en 1925 le Canada a ratifié la Convention de Genève interdisant l'usage, en période de guerre, de gaz asphyxiants, toxiques ou autres et de méthodes de guerre bactériologiques, il a conservé le droit d'user de représailles dans certaines circonstances, par exemple, si des armes chimiques ou biologiques étaient utilisées contre des citoyens canadiens. Dès 1970, cependant, le gouvernement du Canada a unilatéralement déclaré qu'il ne ferait jamais usage d'armes biologiques ou à toxines.

«Les forces armées canadiennes ne possèdent pas d'armes chimiques ou biologiques, et le Canada n'a aucune intention d'en acquérir, a précisé M. Masse. Nous avons seulement veillé à ce que nos troupes reçoivent l'entraînement et l'équipement défensifs adéquats pour se protéger contre une attaque avec de telles armes. En annulant nos réserves, nous ne faisons que confirmer notre opposition à l'utilisation de ces armes pour faire la guerre.»

moins dans un secteur, on pourra, dans certaines circonstances, dépenser plus ailleurs, pour le bien commun. Il y a aussi les «dividendes de la paix» découlant de la limitation des armements, mais ils sont issus d'un processus légèrement différent qui suppose un investissement de prime abord : consacrer des sommes aux négociations, contribuer à la création de mécanismes internationaux de vérification des accords, et mettre en place des structures nationales pour garantir le respect des obligations contractées. Ainsi, la sécurité grandira, et l'on réalisera des économies de taille, que l'on pourra dès lors investir dans des projets plus productifs. Soucieux que nous sommes de prendre des décisions éclairées dans le contexte actuel des restrictions financières, nous devons bien tenir compte de cet «effet multiplicateur» et des avantages que des investissements raisonnables initiaux de ce genre peuvent procurer dans l'avenir. Autrement dit, à quelles conséquences nous exposons-nous à long terme si nous ne faisons pas tout ce qui est en notre pouvoir maintenant?

Je crois comprendre que de nombreuses délégations rassemblées ici sont disposées à envisager d'autres mesures de renforcement de la confiance, voire l'instauration d'un régime de conformité (ou de vérification). De

nombreuses mesures de confiance sont à l'étude. Des organismes non gouvernementaux, notamment, ont travaillé très activement à l'élaboration de propositions qu'ils nous ont soumises, et je suis certaine que ma délégation, comme bien d'autres, les remercie pour leurs conseils et idées fort utiles. Dans un véritable esprit d'altruisme, ils n'ont pas ménagé les efforts et fait appel à toute une gamme de compétences techniques; pareil zèle mérite de porter des fruits.

Nous, les représentants de gouvernement, aurons des choix difficiles à faire, vu la multitude d'idées nous étant offertes. Ma délégation s'efforcera donc d'évaluer les diverses propositions, d'après trois grands critères :

- la possibilité de réalisation;
- la mesure où la proposition améliorera la «transparence» dans le contexte du respect de la Convention; et
- le coût.

Il est sans doute trop tôt pour dresser une liste de mesures de confiance qui agréeraient aux participants à la Conférence; j'aimerais ici en mentionner trois, malgré tout. Selon le Canada, les États parties peuvent fournir plus d'information sur les programmes pertinents de recherches militaires, y compris ceux qui sont menés par des entrepreneurs. C'est ce que l'on entend

par «ouverture» et, à ce sujet, ma délégation fera bientôt circuler, par l'entremise du Secrétariat, un document intitulé *Transparency Mechanisms for the Canadian Chemical and Biological Defence Program*. Cet ouvrage décrit en particulier la mise sur pied et le fonctionnement d'un Comité d'examen grâce auquel des membres respectés de la communauté non gouvernementale canadienne peuvent se renseigner sur tous les aspects de notre programme concernant la défense chimique et biologique. Nous espérons que cette expérience intéressera d'autres États parties et qu'elle contribuera à alimenter le débat sur la question de l'ouverture, relativement à de tels programmes.

Dans le secteur civil aussi, plus de renseignements peuvent être communiqués sur certaines installations. Toujours afin de stimuler la discussion à cet égard, ma délégation distribuera un document rédigé par Santé et Bien-être social Canada et intitulé *Lignes directrices en matière de biosécurité en laboratoire*; l'ouvrage décrit sommairement les méthodes que le Canada emploie pour classer les agents en fonction du risque et des niveaux de confinement physique.

Il convient à ce stade-ci de mentionner un dernier détail au sujet des mesures de confiance. Ma délégation sera heureuse de se joindre à d'autres pour proposer de créer un petit groupe qui s'occupera directement de diverses activités afférentes à la Convention, entre les conférences d'examen; ce groupe veillera, par exemple, à assurer le suivi en ce qui concerne les rapports annuels, conformément aux mesures de confiance dont il a été convenu.

On a débattu de la question de la vérification pendant les conférences d'examen antérieures, et on le fera aussi pendant les trois prochaines semaines. Comme je l'ai déjà mentionné, la discussion s'enlise souvent dans l'intransigeance, la perfection devenant alors l'ennemie du «bien», pour paraphraser un dicton populaire. En outre, les interlocuteurs mettent souvent l'accent sur des aspects techniques et oublient que la vérification possède une importante dimension politique, tant au niveau international que national. On assimile souvent, semble-t-il, les régimes de vérification à des boîtes magiques dans lesquelles on glisse, à une extrémité, des questions sur la conformité, en vue d'obtenir, à l'autre, des